



Villers-en-Arthies

PERMIS DE LOUER AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION

Pièces justificatives

Pièces justificatives à fournir :

- **CERFA n°15652-01 complété**

- **Dossier technique à fournir (OBLIGATOIRE et diagnostic, constat et attestations établis par des professionnels) comprenant :**
 - **Diagnostic de performance énergétique**
 - **Constat de risque d'exposition au plomb Diagnostic amiante**
 - **Attestation de conformité électrique et gaz**
 - **État des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols (ESRIS)**
 - **Projet de bail ou le bail Etat des lieux**
 - **Composition familiale actuelle ou future**
 - **Montant du loyer et charges Croquis (non contractuel mais faisant apparaître les métrages des pièces principales donc hors cuisine, salle de bains, salle d'eau, WC et les locaux de rangement) et photographies (prises dans chaque angle des pièces).**

Le lieu de réception et d'enregistrement des dossiers est fixé à :

La mairie de Villers en Arthies – 3, Route de Vétheuil